

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de Monsieur MADZOU Casimir dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 076/84 du 7.12.84 portant ratification
de l'Ordonnance 019/84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 60/90/FP du 3.3.60 portant statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques :

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunération des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ,

((/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret 63.81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses article 7 et 8 :

Où le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégration, reconstitutions de carrière et ~~et~~ promotions, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination
du Premier Ministre :

(/u le décret 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le decret 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des interims des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif 84/923 du 19.10.84 au décret 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement :

(u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.70 signé entre l'URSS et à la République Populaire du Congo ;

• • • • •

AE

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret 60/90/FP du 3.3.60 et du protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MADZOU Casimir, né en Juillet 1955 à Moumoumounou, titulaire du diplôme de l'Institut des Ingénieurs des Chemins de Fer OBRAZTZOV de Léninegrad (URSS) spécialité Construction des Chemins de Fer, Voie Ferrée et Entretien de la Voie Ferrée, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics), et nommé au grade d'ingénieur des Travaux Publics stagiaire, indice 710.

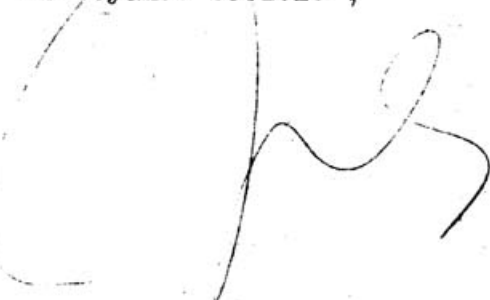
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

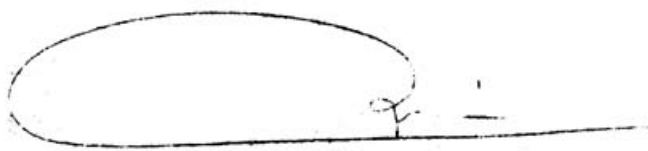
Brazzaville, le 17 Janvier 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique et de la
Provoyance sociale ,



-- Bernard COMBO MATSIONA. -



- Ange Elouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JORPC. 1
DGFP/DGPCE. 3
D.G.B. 3
DGPCE/ST. 1
D.F.V. 1
MTAC. 2
INTERESSE. 1
DOSSIER. 3
SGCM/BC. 2

